

Note de préparation de la rentrée 2020

- 13 juillet 2020 -

Préambule :

Cette note de préparation de la rentrée a été élaborée à partir des informations et des éléments de cadrage qui nous proviennent de notre ministère de tutelle. L'évolution rapide de l'épidémie et la méconnaissance du virus à l'origine de la maladie tout comme de la maladie elle-même conduisent à une situation qui change très rapidement, ce qui pose de nombreuses incertitudes pour pouvoir prétendre à un cadre stable de préparation de la rentrée.

Cette note ne concerne que les semestres impairs : S1, S3, S5, S7, S9. Nous ferons l'hypothèse qu'un retour à la normale sera possible pour les semestres pairs. Une veille sera organisée tout au long de l'année pour identifier suffisamment tôt, et dans la mesure du possible, que cette hypothèse ne peut plus être tenue et qu'il conviendra d'étendre ces modalités aux semestres pairs.

Contexte :

La rentrée 2020 sera organisée en tenant compte de l'épidémie COVID-19. En effet, il n'est pas envisagé que cette dernière soit terminée en septembre 2020.

Les réflexions d'organisation demandées par le ministère portent sur deux scénarii et sur les modalités à mettre en œuvre pour être en capacité de basculer de l'un à l'autre rapidement :

- Scénario 1 : seule une partie des étudiants d'un même enseignement peut être présente dans les locaux entraînant une hybridation des enseignements.
- Scénario 2 : aucun étudiant ne peut être présent dans les locaux.

Le scénario 2 correspond à la situation que nous connaissons depuis le 16 mars 2020 (aucun usager ne peut accéder à l'établissement). Nous faisons néanmoins l'hypothèse que les enseignants auront toujours la possibilité d'accéder aux locaux de l'établissement pour y préparer et dispenser leur enseignement à distance. Ce scénario sera étudié plus précisément dans les semaines qui viennent. Compte-tenu de la situation sanitaire à ce jour et des directives de notre ministère, la priorité a été donnée à l'étude du scénario 1.

Consignes sanitaires applicables à la rentrée

Les consignes sanitaires pour lutter contre la propagation du virus sont toujours d'actualité :

- Application des gestes barrières, et en particulier une hygiène des mains fréquente

- Maintien de la distanciation physique
- Le port du masque systématiquement dès lors que la distanciation physique n'est pas possible
- La limitation du brassage des usagers
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Circulation dans les bâtiments et port du masque

Il n'est pas prévu à ce stade de mettre en place des sens de circulation dans les locaux, la configuration des bâtiments ne s'y prêtant pas nécessairement. Pour limiter les flux d'usagers dans les espaces communs, il conviendra de privilégier la solution où les étudiants restent le plus possible dans la même salle d'enseignement et où ce sont les enseignants qui se déplacent.

Les masques, et selon les besoins, des visières de protection, seront fournis par l'établissement pour les personnels. Les étudiants devront apporter leurs propres masques. Le masque sera obligatoire dans les espaces de circulation et les parties communes et dès lors que la distanciation physique ne sera pas possible.

Nettoyage et désinfection

En plus du nettoyage des locaux mis en place depuis le 11 mai, du gel hydro-alcoolique et/ou des lingettes désinfectantes seront mis à disposition dans les salles avec du matériel de mise en pratique.

La consigne est de se désinfecter les mains au minimum en début de manipulation et à chaque changement d'utilisateur. Les lingettes pourront être utilisées pour nettoyer le matériel et le plan de travail à la demande.

Un nettoyage renforcé des parties communes sera maintenu à mi-journée.

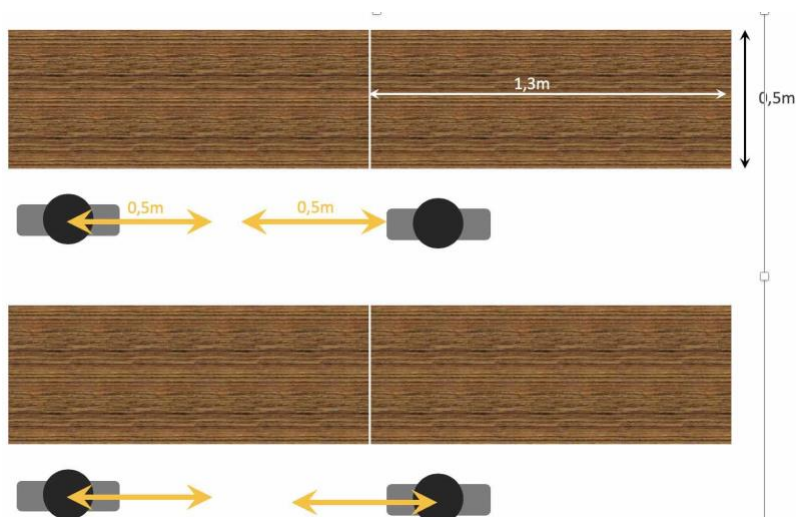
Capacité d'accueil des salles et amphithéâtres

Les capacités d'accueil des salles et des amphithéâtres doivent être adaptées. Concernant les amphithéâtres, les capacités d'accueil sont réduites de 50%. La consigne est de respecter au moins une place libre entre chaque étudiant d'une même rangée.

Pour les autres salles, les règles de distanciation sont uniquement latérales. Il conviendra de respecter au moins 1 mètre entre étudiants côte à côte ou 1 siège entre individus comme illustré ci-dessous, et quel que soit la dimension de la table. Il n'y a pas de règle de distanciation lorsque les étudiants sont les uns derrière les autres.

Les salles impactées par cette configuration spécifique seront préparées par l'établissement. Elles devront rester dans cette configuration tant que les consignes sanitaires n'auront pas évolué : il sera interdit de bouger les tables et les chaises. La salle sera également configurée pour permettre une distance minimale de 1 mètre entre l'enseignant au tableau et les élèves les plus proches.

Le port du masque sera obligatoire pour tous et pour tout déplacement dans la salle et, de manière générale, dès lors que les règles de distanciation ci-dessus ne peuvent pas être respectées.



Information des élèves

Tous les étudiants seront sensibilisés aux consignes de sécurités renforcées dès les premiers jours de présence dans l'établissement. Cette sensibilisation est organisée au plus vite de ce qu'il est possible de faire compte tenu du nombre d'étudiants et des consignes sanitaires en vigueur

Impacts sur les enseignements

Pour permettre le respect des règles sanitaires en vigueur et celles à venir, l'établissement ne pourra accueillir l'ensemble de ses étudiants comme habituellement. Il convient donc d'adopter de nouvelles modalités d'accueil qui auront des conséquences sur les pratiques pédagogiques.

Si les activités présentielles peuvent se trouver limitées par des contingences liées aux contraintes sanitaires, tous les enseignements de l'établissement ne peuvent pas, pour autant, basculer à distance pour toutes les formations.

Critères de priorisation des enseignements en présentiel

Les mises en situation pratiques, comme les travaux pratiques, sont essentiels à la formation de nos étudiants. Elles sont une priorité d'arbitrage pour organiser la présence dans nos locaux. Les mises en situation pratiques correspondent à des phases d'enseignement pendant lesquels l'étudiant :

- met en œuvre du matériel et/ou des logiciels,
- s'insère dans une dynamique de groupe au cours de laquelle les interactions physiques sont jugées essentielles.

L'évaluation individuelle totalement à distance a montré ses limites au cours des dernières semaines. Dès lors que l'établissement est ouvert aux usagers, l'organisation de cette évaluation est également une priorité d'arbitrage pour organiser la présence dans nos locaux.

Il est indispensable de créer un sentiment de cohésion et d'appartenance à la formation intégrée par chaque primo-entrant. La formation en présentiel de ces derniers sera également une priorité.

Par conséquent :

- Les mises en situation pratiques

Elles auront toutes lieu en présentiel. Lorsque la distanciation de 1m entre deux personnes n'est pas possible, le port du masque sera obligatoire. Avant d'imposer le port systématique du masque, toute solution ayant pour objet de maximiser la surface de l'enseignement doit être envisagée comme, par exemple, répartir l'enseignement sur deux salles pour maximiser le confort d'apprentissage.

- Les évaluations

Les évaluations individuelles de connaissance ou de mise en pratique ont lieu dans l'établissement.

Les autres peuvent y avoir lieu, en fonction des disponibilités de salles et de la capacité à respecter les consignes sanitaires.

- Les autres enseignements dont les enseignements de langue

Les enseignements ayant lieu en amphithéâtre pourront être démultipliés si nécessaire pour tenir compte des nouvelles capacités d'accueil des amphis. L'éventuel surplus d'heures d'enseignement sera pris en compte dans le service des enseignants concernés.

En ce qui concerne les autres enseignements, une solution d'hybridation « distanciel-présentiel » sera à mettre en place :

- si l'aménagement des locaux ne permet pas le respect de la distanciation physique.
- si le port du masque ne permet pas de tenir l'enseignement en raison de l'inconfort qu'il procure. La possibilité de port du masque doit être évaluée pour chaque situation. Il est par exemple adapté pour une réunion de projet de 30 mn et inadapté pour une journée complète d'enseignement.

Mise en œuvre de l'hybridation des enseignements

Principe général

L'hybridation signifie ici dispenser un enseignement avec une partie seulement des étudiants présents dans la salle où a lieu l'enseignement. Les autres ne pouvant pas accéder à la salle, sont considérés à distance : ils peuvent être chez eux ou dans une autre salle.

Tous les enseignements ne sont pas nécessairement hybridés. La ligne directrice est de se mettre en situation de pouvoir dispenser le maximum d'enseignements entièrement en présence dans

le respect des consignes sanitaires et d'identifier, selon la situation sanitaire et selon nos capacités d'organisation, les enseignements qui doivent être adaptés.

Dans le cadre de l'hybridation des enseignements, l'établissement privilégie la mise en place de solutions d'organisation, d'aménagement et de moyens techniques qui permettent à l'enseignant d'effectuer son enseignement en même temps aux étudiants présents et à ceux distants. Le but est de chercher d'une part à se rapprocher des conditions de travail du présentiel et d'autre part à minimiser l'investissement d'adaptation technique des enseignants et des étudiants.

Pour mettre en œuvre l'hybridation, l'établissement s'appuie tout d'abord sur les réflexions pédagogiques du comité de pilotage formation¹ et les réflexions pédagogiques menées au sein des écoles internes, des départements d'enseignement et des masters.

L'environnement technique

L'outil retenu à ce jour est le logiciel BigBlueButton (BBB), système de visioconférence développé pour la formation à distance qui sera intégré à Moodle.

Cette solution à l'interface intuitive répond à de nombreuses fonctionnalités demandées par les enseignants : tableau blanc collaboratif, chats public et privé, possibilité de créer des sous-groupes, lever de main, partage d'écran, partage de document avec annotations... L'intégration à Moodle permet de simplifier le lancement d'une visioconférence en s'appuyant sur l'organisation existante de Moodle et de l'inscription préexistante des élèves à un enseignement.

Pour rendre le déploiement de la solution robuste à une montée en charge et à des coupures de réseau, la solution BBB sera déployée sur des serveurs informatiques dédiés, à l'extérieur de l'établissement et connectés à un réseau dont le débit est également dédié. Cette solution a été testée avec succès dans d'autres grandes écoles, notamment durant la période de confinement.

L'établissement équipera les enseignants qui en auront besoin de tablettes graphiques avec stylet pour l'utilisation du tableau blanc intégré de BBB.

Pour pouvoir réaliser une captation vidéo et audio de qualité d'une salle où a lieu un enseignement, l'établissement investira dans des caméras Plug and Play compatibles avec BBB qui pourront être réservées et retirées auprès des scalarités des écoles internes et du pôle master et doctorat selon des modalités qui seront transmises ultérieurement.

Pour créer de l'interactivité à distance, les enseignants pourront également utiliser la solution logicielle Wooclap. Il s'agit d'un système de vote interactif qui permet de créer des questionnaires (QCM, questions ouvertes), des sondages, etc.. Il possède également la fonction "mur" qui permet de récolter des commentaires pendant une présentation ou un cours.

¹ Les comptes rendus du comité de pilotage sont disponibles sur l'ENT.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces éléments ont pour objectif de permettre d'enseigner simultanément aux étudiants présents et à ceux à distance.

A noter que le stockage et la mise à disposition de tous les enseignements enregistrés ne sont pas proposés à ce stade. Ils nécessitent encore d'autres investigations. L'établissement augmentera sa capacité actuelle de mise en ligne de vidéos accessibles depuis Moodle afin d'en héberger plus mais cet hébergement ne pourra être systématique. La responsabilité de l'établissement étant engagée pour chaque vidéo déposée, la possibilité de dépôt est réservée au pôle pédagogique.

Si un enseignant souhaite mettre à disposition d'étudiants un enregistrement de son cours pour une utilisation asynchrone, il peut utiliser la solution FileSender disponible à partir de l'ENT, pour permettre aux étudiants de télécharger le fichier de l'enregistrement.

D'autres solutions techniques sont en cours d'évaluation, notamment des outils d'édition collaboratifs en ligne. La liste des solutions techniques évoluera régulièrement dans les semaines à venir au regard des priorités de l'établissement et de la charge de travail des services sollicités. Vous serez tenus informés de l'évolution au fur et à mesure.

Accompagnement dans la mise en œuvre de l'hybridation

Le pôle d'accompagnement numérique et pédagogique est l'interlocuteur des enseignants pour les accompagner dans l'hybridation d'un enseignement. Pour le contacter : pedagogie@centralelille.fr.

Deux demi-journées pédagogiques sont proposées fin août à tous les enseignants (sur inscription). Elles seront notamment consacrées à la prise en main du logiciel BBB.

Autres éléments de cadrage

Les visites d'entreprises par nos élèves

Elles sont autorisées sur le principe. L'organisation est conditionnée à :

- l'acceptation de la visite par l'entreprise,
- la fourniture par cette dernière d'une attestation signée du responsable qui s'engage à ce que la visite s'effectue dans les conditions sanitaires requises par le ministère du travail,
- la description des conditions sanitaires en annexe de l'attestation ci-dessus.

Tous les documents fournis par l'entreprise sont à remettre au directeur de l'école interne ou au directeur master et doctorat avant la visite.

Stages

En ce qui concerne les stages en cours, ils peuvent se poursuivre dans les mêmes conditions qu'actuellement. Le stage est possible en présentiel si le télétravail est impossible ou non-pertinent et sous réserve de l'application par l'entreprise d'accueil des mesures sanitaires.

En ce qui concerne les stages débutant au semestre pair, les modalités seront revues au regard de l'évolution de la situation sanitaire.

Les étudiants internationaux

Les frontières ouvrent progressivement mais l'incertitude quant à la possibilité pour nos étudiants internationaux de nous rejoindre demeure.

Ces étudiants ne pouvant être physiquement sur site bénéficieront d'un enseignement à distance. Ils nous rejoindront dès que cela sera possible.

Si le fuseau horaire le permet, une méthode d'hybridation où le présentiel et le distanciel sont réalisés de manière simultanée sera privilégiée. Dans le cas contraire, il faudra mettre en œuvre une pédagogie asynchrone.

Le pôle RIA est chargé de répertorier, en lien avec nos partenaires institutionnels, les étudiants concernés par cette impossibilité pour toutes les écoles internes. Il en suivra l'évolution pour que l'établissement soit en capacité d'identifier de manière continue ceux à qui les enseignants doivent fournir un enseignement provisoire à distance.

Pour les étudiants qui intègrent une école interne en dehors de toute convention institutionnelle, le suivi des élèves concernées relève de la scolarité de chaque école interne.

Le pôle master et doctorat est chargé de répertorier les étudiants concernés par cette impossibilité pour les masters en lien avec les responsables de ces derniers. Il en suivra l'évolution pour que l'établissement soit en capacité d'identifier de manière continue ceux à qui les enseignants doivent fournir un enseignement provisoire à distance.